

Talents : de Gérard Depardieu à Bernard Arnault

GÉRARD MAUGER

Le recours à des notions de sens commun comme « le don », « le talent » ou les capacités « innées », pour rendre compte des inégalités, est un aveu d'échec scientifique, une démission, un pis aller, un cache misère : un « asile de l'ignorance ». Outre, en effet, qu'« on ne voit pas de raison pour que les hasards de la génétique ne distribuent pas ces dons inégaux entre les différentes classes sociales, [...] la sociologie ne doit conclure à la "nature" qu'en désespoir de cause. Il n'y a jamais lieu d'être certain du caractère naturel des inégalités que l'on constate entre les hommes dans une situation sociale donnée [...] tant qu'on n'a pas exploré toutes les voies par où agissent les facteurs sociaux d'inégalité »¹. En fait, « la cécité aux inégalités sociales condamne et autorise à expliquer toutes les inégalités [...] comme inégalités naturelles, inégalités de dons »². Ce genre d'explications « naturelles » va souvent de pair avec la croyance aux « vocations » précoces (supposées antérieures à toute socialisation) qui occulte le travail d'inculcation de la vocation et que renforce, comme l'a montré Charles Suaud, la dénégation de

ce travail d'inculcation (l'héritage)³. Si, outre la prêtrise, les métiers artistiques⁴, mais aussi les métiers sportifs⁵, sont des domaines de prédilection de la croyance à la vocation, à la prédestination, la croyance à des capacités innées, à des qualités « naturelles » exceptionnelles, sinon au « génie »⁶ – « l'idéologie du don » – occupe une place centrale dans le fonctionnement du système scolaire (qui, convertissant le privilège de l'héritage en « don », légitime le privilège) et « l'idéologie charismatique » (valorisant « la grâce » ou « le don »)⁷ semble s'être

3. Charles Suaud, *La Vocation. Conversion et reconversion des prêtres ruraux*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1978.

4. Gisèle Sapiro, « La vocation artistique entre don et don de soi », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 168, 2007, p. 4-11.

5. Nicolas Lefebvre, « Construction sociale du don et de la vocation de cycliste », *Sociétés contemporaines*, n° 80, 2010, p. 47-71. Manuel Schotté, *La Construction du « talent »*. *Sociologie de la domination des coureurs marocains*, Paris, Éditions Raisons d'agir, 2012.

6. Cf. Norbert Elias, *Mozart. Sociologie d'un génie*, Paris, Éditions du Seuil, 1991.

7. Voir, dans ce numéro, Pierre Massa, « L'égalité des chances, un contresens logique ». Cf. également, Pierre Massa, « Le mythe méritocratique dans la rhétorique sarkozyste : une entreprise de démoralisation », *Contretemps*, n° 20, septembre 2007, p. 130-144 et « *Ve victis*.

1. Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1964, note 1, p. 103.

2. *Ibid.*, p. 103.

finalement imposée comme le principe ultime de rationalisation et de légitimation de l'ordre social⁸.

Sans doute y a-t-il beaucoup de lectures possibles des récentes « affaires » d'évasion fiscale⁹. Entre autres aperçus sur les classes dominantes, elles ont révélé pour le tout venant le niveau des patrimoines et des revenus de quelques « évadés » : incroyables, gigantesques, fantastiques, fabuleux, faramineux, étonnants, surprenants, saisissants, ahurissants, sinon extravagants, pour le commun des mortels¹⁰. Mais parce que ces aperçus sur les « très hauts revenus » ne peuvent qu'épater les hommes ordinaires et parce que de la stupéfaction à l'indignation il n'y a parfois qu'un pas¹¹, il fallait bien trouver une explication ou, mieux, une légitimation, à de tels prodiges : « le talent ! », vous dis-je.

Paradoxalement, du point de vue des producteurs et reproducteurs de l'idéologie dominante, « l'exil fiscal » d'une star du cinéma français, Gérard Depar-

dieu, fut une aubaine¹². À l'occasion de son refus d'acquitter plus longtemps ses impôts, le commun des mortels découvrirait les cachets à 2 millions d'euros, un hôtel particulier dans le VII^e arrondissement de Paris estimé à 50 millions d'euros et un patrimoine évalué par *The Wall Street Journal* à 120 millions de dollars. « Enfant chéri des dieux », Gérard Depardieu, n'a pas pour autant la science économique infuse¹³. L'explication qu'il donna alors au Premier ministre de sa fortune et de son indignation de la voir écornée par le fisc, était tout droit issue de la *doxa* artistique¹⁴ : « Je pars, dit-il, parce que vous considérez que le succès, la création, *le talent*¹⁵, en fait, la différence, doivent être sanctionnés »¹⁶. Le comédien reçut le soutien de Catherine Deneuve : on ne s'en étonnera pas. Mais l'occasion de créditer les cadres dirigeants de l'*aura* d'une star du *show business* était trop belle : la présidente du Medef, Laurence Parisot, vint à la rescousse, étendant son soutien à « la cause du talent » aux stars du CAC 40. Dénonçant « des relents de guerre civile » et associant la cause de Depardieu (qui a « un immense *talent* »¹⁷

La face sombre de la méritocratie », *Revue du Mauss permanente*, www.journaldumauss.net, 10/1/2010,

8. Cf. Gérard Mauger, *Repères pour résister à l'idéologie dominante*, Broissieux, Éditions du Croquant, 2013, p. 165-189.
9. Comme le note Denis Sieffert, à propos de « l'affaire Depardieu », « il y a plus choquant que l'évasion fiscale : ce sont les arguments qui visent à la justifier » (« Le "Gérard" du Gérard le plus réac... », *Politix*, 20/12/2012).
10. On pourra consulter des données chiffrées sur les revenus des stars du sport, du cinéma et des patrons du CAC 40 in Frédéric Lebaron, « Quelle fiscalité pour quelle société ? De l'affaire Depardieu à l'affaire Cahuzac », www.medelu.org, 29/12/2012.
11. « Ce sera toujours un scandale pour le sentiment public qu'un particulier puisse employer en consommations absolument superflues une trop grande quantité de richesses et il semble même que cette intolérance ne se relâche qu'aux époques de perturbations morales », notait Durkheim (*Le Suicide. Étude de sociologie*, Paris, PUF, 1969, p. 276 [1897]).

12. NB : celui de telle ou telle star du sport aurait tout aussi bien fait l'affaire...
13. En l'occurrence, il n'y a pas lieu de le regretter, comme le montre les vaines tentatives d'explication économique des « très hauts revenus » (Gary Becker, Kevin Murphy, Sherwin Rosen, Edward Lazear) : comme le montre Philippe Steiner, les raisons économiques n'expliquent rien (*Les Rémunérations obscènes*, Paris, Éditions la Découverte, 2011).
14. En substance : « le talent, au principe de la création inspirée, est la clé du succès ».
15. C'est moi qui souligne.
16. Cité in *L'Humanité*, 17/12/2012. On relèvera au passage les égards démocratiques de la star : inégalement distribué, le « talent » n'est qu'une modalité de la « différence ». « Différence » qui, comme chacun sait, est à la portée de tous.
17. C'est moi qui souligne.

dont « on devrait être fier »¹⁸) à celle des « cadres dirigeants », elle déclarait : « Comme Catherine Deneuve ce matin dans *Libération*, je dis que nous avons le sentiment aujourd'hui qu'on cherche à recréer quelque chose qui s'apparente à 1789¹⁹, il faut bien mesurer à quel point c'est insupportable pour beaucoup de gens *talentueux*²⁰ et c'est pour ça qu'ils sont amenés à partir, n'invertissons pas l'ordre des choses »²¹.

À vrai dire ce n'est sans doute pas tant parce qu'il redoutait « la Terreur » d'un Comité de Salut Public présidé par François Hollande, que Bernard Arnault, quatrième fortune mondiale, selon le magazine *Forbes*, chef d'entreprise le mieux payé de l'Hexagone (10,7 millions d'euros en 2011)²², demanda la nationalité belge, avant d'y renoncer²³. Selon *Le Soir* il s'agissait ainsi d'éviter la dislocation de son groupe (LVMH) et d'esquiver l'impôt sur les successions en France²⁴ (cf. encadré). Le « experts » mirent alors en garde contre les effets indésirables de la taxe à 75 % et, en particulier, l'accélération de « la fuite des *talents*²⁵ utiles à la

France », s'indignèrent de l'absence de « *distinguo* entre la richesse héritée et celle liée au travail »²⁶, d'une mesure « moralement injuste » organisant « une forme de spoliation qui [allait] relancer la machine à exil fiscal »²⁷. Mais la demande d'exil de Bernard Arnault permit aussi à Laurence Parisot de parachever l'inclusion des chefs d'entreprise dans le cercle du « génie national »²⁸. Répondant sur *France Inter* aux questions de Patrick Cohen, elle déclarait : « Ce que je regrette c'est que personne ne soit capable d'abord de rendre hommage à Bernard Arnault. Ce qu'il a fait pour notre pays est extraordinaire. C'est un chef d'entreprise exceptionnel. Au Japon, on est capable de dire de certains chefs d'entreprise qu'ils font partie du *patrimoine national*. Ce sont des *trésors nationaux*²⁹ qu'il convient de protéger »³⁰.

..... Héritages de « talents »

Selon les définitions retenues, au début des années 2000, les entreprises familiales (*i. e.* celles où une famille-proprétaire détient une part suffisante du capital pour pouvoir exercer un contrôle sur leur stratégie et s'implique dans des positions de direction) représentaient au niveau mondial entre 75 et 95 % des entreprises enregistrées et contribuaient en moyenne à 65 % du PIB. Implantée à Boston depuis 1986, l'association *Family Firm Institute, Inc.* publie la *Family Business Review*. À Lausanne, depuis 1990, le réseau *Family Business Network* regroupe 3 200 chefs d'entreprises familiales dans le monde,

18. Cf. www.dynamique-mag.com, 17/12/2012.

19. L'évocation de 1789 fait écho à la taxation à hauteur de 75% des revenus supérieurs à un million d'euros annoncée par le candidat Hollande (« le matraquage fiscal »), dont on sait qu'elle fut annulée par le Conseil Constitutionnel (cf. Frédéric Lebaron, « Quelle fiscalité pour quelle société ? », art. cit.).

20. C'est moi qui souligne.

21. Cité in *Le Point*, 21/12/2012.

22. Cf. *Le Monde*, 7/9/2012.

23. Cf. *Le Monde*, 11/4/2013. « Sa démarche, explique-t-il, était d'abord patrimoniale. Elle visait à sanctuariser ce groupe qu'il a construit pas à pas, au fil des décennies, à partir de l'entreprise de BTP de son père, Jean. À éviter que ses enfants – deux d'un premier mariage, [...] trois d'un second – s'entre-déchirent quand il ne sera plus là pour faire régner l'ordre. Et défassent l'œuvre de sa vie ».

24. *L'Humanité*, 13/9/2012.

25. C'est moi qui souligne.

26. Marc Simondini, fondateur du site *Meetic*, cit. in *Le Monde*, 12/9/2012.

27. Stéphane Richard, PDG de France Télécom, *ibid.*

28. Sur le cercle du « génie national », cf. Frédéric Lebaron, « Quelle fiscalité pour quelle société ? » art. cit.

29. C'est moi qui souligne.

30. Cité in *L'Humanité*, 12/12/2012.

défend leurs intérêts, forme des « repreneurs » et finance des recherches sur le sujet. En France le groupe Wendel finance une chaire pour les entreprises familiales à l'Insead.

Selon une étude réalisée par *Business Dynamics* en 2010, « approximativement 450 000 entreprises familiales sont transmises chaque année dans l'Union européenne ». « Aujourd'hui, on estime qu'une bonne moitié des entreprises cotées en bourse en France sont familiales », estime Christine Blondel (Insead). La liste inclut L'Oréal, de Wendel, LVMH, PPR, Pernod Ricard, JC Decaux, Bongrain, Bonduelle, Hermès, Bouygues, etc. Selon Jesus Casado, secrétaire général d'*European Family Business*, le capitalisme familial représente entre 60 % et 95 % de l'économie des différents pays de la planète (États-Unis, Inde, Hongkong, etc.)

European Family Business, association basée à Bruxelles regroupe 10 000 membres qui représentent 10 % du PNB européen. Elle milite auprès des différentes instances de l'Union européenne pour qu'elles reconnaissent l'entreprise familiale comme « le noyau de l'économie réelle en Europe ». Jesus Casado dénonce des pays comme la France où, selon lui, « la transmission familiale est taxée de manière beaucoup trop importante », gênant ainsi bon nombre de transferts. Mi-février 2013, la Commission européenne a mis en place un groupe de travail pour faire un état des lieux sur la transmission des entreprises familiales en Europe. Selon Nicole Vulser (*Le Monde*, 10-11/3/2013), « cette mobilisation arrive à point nommé pour le PDG de LVMH, Bernard Arnault, qui a demandé la double nationalité en Belgique après y avoir créé une fondation dans le seul but de protéger l'intégrité du capital du groupe de luxe d'ici à 2023 et transmettre plus aisément son groupe à ses héritiers ».

.....

Les propriétés du « capital culturel »³¹ permettent de comprendre que l'héritage culturel se prête mieux à la dissimulation et à la dénégation que l'héritage économique. La légitimation des privilèges, sous ses différentes formes, inscrit toujours dans « la nature » le fondement de la domination. Si les aristocraties foncières le recherchaient du côté de la « terre » et du « sang », les nouvelles « élites » bourgeoises le trouvent dans le concours et le diplôme³² et, en définitive, dans le « don » ou le « talent ».

Au lieu de s'extasier devant des prouesses supposées inimitables des « surhommes »³³ du *show business*, des stades ou du *business*, il faut rappeler que le « *mana* » artistique, sportif, scolaire, économique, etc., n'est jamais qu'un héritage social et/ou une acquisition laborieuse. Et s'il y a de meilleures raisons de rendre hommage au travail qu'aux « gènes » et à « l'innéité », c'est-à-dire à la « nature » ou au « hasard », on peut néanmoins se demander quel genre de « travail » peut valoir, en un an, 1 491 années de travail d'un « Smicard » (c'est le cas de Maurice Lévy, PDG de Publicis), 866 années de travail d'un « Smicard » (c'est le cas de Franck Ribéry) ou 447 années de travail d'un « Smicard » (c'est le cas de Dany Boon)³⁴... ■

31. Cf. Pierre Bourdieu, « les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30, 1979.

32. Dans le cadre du « mode de reproduction à composante scolaire », le « droit de bourgeoisie » est subordonné à l'obtention d'un titre scolaire qui, à la différence d'un titre de noblesse ou d'un titre de propriété, n'est pas transmissible héréditairement (cf. Pierre Bourdieu, *La Noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1989).

33. L'expression est empruntée à Philippe Steiner, *Les Rémunérations obscènes*, op. cit.

34. Ces données sont issues de Frédéric Lebaron, « Quelle fiscalité pour quelle société ? », art. cit.